

POSTED
at 19 h 03 m

DÉCISION No: 04

De: Les commissaires sportifs	Heure de l'incident:
À: <u>NAVARO</u>	Session:
Date: <u>30</u> 2021	☐ Essais libres
Heure: <u>19.00</u> hrs	☐ Qualification
	☐ Course

Les commissaires sportifs, ayant reçu un rapport du Directeur de Course, ont considéré le fait suivant et déterminé:

Voiture No: 34 Pilote: NAVARO

Faits:

- ☐ Franchi la ligne blanche de la pitlane : entrée ☐ sortie ☐
- ☐ Excès de vitesse dans la pitlane à une vitesse de _____ km /h
- ☐ Non-respect des drapeaux jaunes ☐ de manière répétée
- ☐ Non-respect des limites de la piste ☐ de manière répétée
- ☐ Faux départ
- ☐ A causé une collision
- ☐ A poussé un pilote hors de la piste
- ☐ A gêné de manière illégitime un autre pilote pendant qu'il dépassait
- ☐ Infraction dans la pitlane.....
- ☐ Autre.....

Offence:

- ☐ Non-respect de l'article du Règlement sportif du TC France.
- ☐ Non-respect de l'article du Code Sportif FIA.

Décision:

- ☐ Amende _____ Euros
- ☐ Drive-through ☐ converti en _____ secondes de pénalité.
- ☐ Stop-and-go ☐ _____ secondes ☐ converti en _____ secondes de pénalité.
- ☐ Pénalité de _____ secondes ☐ devant être effectué lors du prochain arrêt ☐ ajouté au temps de course.
- ☐ Suppression du: ☐ temps au tour où l'infraction a été commise. ☐ meilleur tour de la session.
- ☐ Suppression de tous les temps de la session ☐ jusqu'à _____ hrs
- ☐ Drapeau noir
- ☐ _____ Behaviour Warning Point(s)
- ☐ Pas d'action
- ☐ Autre.....

Raison: échangeant du véhicule 519 par le 34 au départ
après le départ de la course

Preuve vidéo examinée : Oui/Non Analyse d'autres preuves

Le compétiteur/ pilote a été convoqué et écouté avant que la décision ne soit prise : Oui/Non

Le compétiteur a le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs dans les délais impartis, en accord avec l'Article 15 du Code International de la FIA.

Adrien Absil
Commissaire (Président)

George Andreev
Commissaire

John Walsh
Commissaire

RECEPTION À CONFIRMER ELECTRONIQUEMENT
PAR LE COMPETITEUR